

Avis n°19-44202

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <http://www.boamp.fr/avis/detail/19-44202/officiel>

Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : **25**

Annonce No **19-44202**

Services

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Pays de Montbéliard Agglomération.

Correspondant : M. le président, EPCI, 8 avenue des alliés B.P. 98407 25208 Montbéliard Cedex, tél. : 03-81-31-88-88, courriel : correspondre@aws-france.com adresse internet : <http://www.agglo-montbeliard.fr> .

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://agysoft.marches-publics.info/> .

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité dans la perspective d'une réappropriation des espaces dits "PSA Sud".

CPV - Objet principal : 71241000.

Lieu d'exécution : .

Code NUTS : -FRC21.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

forme de marché : à tranches.

attribution d'un marché unique

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : prestations réparties en 2 tranches :

Tranche ferme : Mission d'analyse, de diagnostic et élaboration de l'étude pré opérationnelle

délai de la tranche ferme : 6 mois à compter de la notification

tranche optionnelle 1 : Montage juridique et opérationnel

délai de la tranche optionnelle 1 : 3 mois à compter de la date figurant dans l'ordre de service.

Options : descriptions concernant les achats complémentaires : se référer au paragraphe listant les tranches (ferme et optionnelle).

Refus des variantes

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Prestations divisées en lots : non.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : prestations réglées par un prix global forfaitaire Prix actualisables. Avance de 5,0 % accordée dans les conditions prévues au contrat. Délai global de paiement des prestations de 30 jours.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.

interdiction de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

La prestation n'est pas réservée à une profession particulière.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

les candidats ont la possibilité de présenter leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (Dume) En lieu et place du DUME, les candidats peuvent utiliser les formulaires Dc1 (lettre de candidature) et Dc2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- valeur technique : 60 %;

- prix des prestations : 40 %.

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 19 avril 2019, à 17 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Renseignements complémentaires : les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie

dématérialisée.

pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://agysoft.marches-publics.info/>

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur :

<http://marches-publics.info>

Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation.

les candidats se présentent dans les conditions suivantes : Le groupement devra regrouper les compétences suivantes : Un aménageur/urbaniste (de préférence mandataire du groupement, un bureau d'étude (ingénierie Vrd), Un bureau d'étude en environnement, un économiste de la construction, un architecte, un expert juridique

les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21 mars 2019.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Pays de Montbéliard Agglomération : Céline BIGOT-celine.bigot@agglo-montbeliard.fr.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Besançon 30, rue Charles Nodier Cedex 3 25044 Besançon, tél. : 03-81-82-60-00, courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr, télécopieur : 03-81-82-60-01.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (Cja), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.